

Tout savoir sur les frais scolaires



Mise à disposition par l'école

Fournitures scolaires, manuels, cahiers, photocopies, matériel d'art, journal de classe etc.



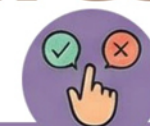
Fourni par les parents

Cartable et plumiers vides, tenue de sport / natation, lingettes, mouchoirs, langes, etc.

Frais extrascolaires

Les photos de classe et abonnements sont optionnels et ne doivent jamais empêcher l'accès aux apprentissages.

Les frais extrascolaires concernent les services facultatifs proposés en dehors des périodes où l'élève doit être présent (temps de midi ou les garderies du matin et du soir) et ne relèvent donc pas du principe de gratuité.



Le parent choisit

- **Achats groupés de livres, revues et abonnements**

Si vous ne participez pas à l'achat groupé, l'école doit fournir gratuitement le support nécessaire à votre enfant.

Si les frais scolaires dépassent 50 euros, un paiement échelonné peut être mis en place

- **Participation à des activités non-obligatoires**

- **L'achat de photos, de classe ou individuelle**, peut vous être proposé, mais pas imposé.



L'accès à l'enseignement est gratuit.

Aucune somme d'argent ne peut être exigée pour l'inscription, directement ou via un organisme lié à l'école.

Le non-paiement des frais ne peut jamais être un motif de refus d'inscription, d'exclusion ou de toute autre sanction.



Vous avez une question:

gratuite.ensobligatoire@cfwb.be

02/690 80 03



FÉDÉRATION
WALLONIE-BRUXELLES



Enseignement